



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

secrétariat général

Direction de la légalité et de la citoyenneté

Bureau des élections et de la réglementation

ARRÊTÉ

N° 41-2017-12-18-001

fixant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2018

LE PREFET DE LOIR-ET-CHER

Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

VU la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 41-2016-12-07-006 du 7 décembre 2016 fixant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2017 ;

VU le procès-verbal d'instruction établi le 15 décembre 2017 ;

VU les demandes présentées par :

- le quotidien : « la Nouvelle République du Centre-Ouest »
- les hebdomadaires : « La Nouvelle République - dimanche »
« La Renaissance du Loir & Cher »
« Horizons Loir-et-Cher »
« L'Echo de Vibraye »

CONSIDERANT que les publications précitées répondent aux critères fixés par les textes ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales, dans le département du Loir-et-Cher, est établie comme suit pour l'année 2018 :

pour l'ensemble du département**➤ quotidien**

- **LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre-OUEST**
1, place Jean Jaurès - B.P. 119 - 41004 BLOIS CEDEX
Tél. : 02.54.57.29.29

☐ hebdomadaires

- **LA RENAISSANCE DU LOIR & CHER**
3 rue d'Artois – B.P. 124 – 41005 BLOIS CEDEX
Tél. : 02.54.78.12.44
- **HORIZONS-EDITION DU LOIR-ET-CHER**
6 rue Francis Vovelle – CS 60195 - 28008 CHARTRES CEDEX
Tél. : 02.54.78.59.35
- **LA NOUVELLE REPUBLIQUE-DIMANCHE**
1, place Jean Jaurès - B.P. 119 - 41004 BLOIS CEDEX
Tél. : 02.54.57.29.29

pour l'arrondissement de VENDÔME uniquement**☐ hebdomadaire**

- **L'ECHO de VIBRAYE**
10 avenue de la Gare – 72320 VIBRAYE
Tél :02.43.93.62.15

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Madame la Procureure générale près la Cour d'appel d'Orléans, à Monsieur le Président du Tribunal de grande instance de Blois, à Monsieur le Président de la Chambre des notaires ainsi qu'aux directeurs des journaux intéressés.

Blois, le **18 DEC. 2017**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Julien LE GOFF